

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....  
Arrondissement d'ORLÉANS

.....  
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....  
**COMMUNE**  
**DE**  
**CERCOTTES**  
45520

**ARRETE n°12/2024**

AUTORISANT DES TRAVAUX  
Rue du Moulin  
CREATION D'UNE TRANCHEE D'IRRIGATION

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 8 avril 2024 formulée par M. SAVOURE Denis, représentant la société SCEA PAILLET sise Ferme de Monchêne à CHEVILLY (45520), agissant dans le cadre de travaux de réalisation d'une tranchée d'irrigation,

## ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à effectuer des travaux de création d'un réseau d'irrigation agricole au droit de la Rue du Moulin.

Ces travaux consistent à creuser, sous la voirie, une tranchée transversale d'une longueur d'environ 10 mètres afin d'y insérer un tuyau de 160 en PVC.

**Article 2** : La présente permission de voirie est valable du 11 au 19 avril 2024 et pendant toute la durée des travaux.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
- A la société SCE PAILLET Ferme de Monchêne- 45520 CHEVILLY

qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 10 avril 2024

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

